

INSTRUCTION

N° 96-129-M1-M5-M7 du 27 novembre 1996

NOR : BUD R 96 00129 J

Texte publié au BOCP

**DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES APPLICABLES
AUX SYNDICATS MIXTES DE L'ARTICLE L 5721-2 DU C.G.C.T.,
AUX ASA ET AFR À COMPTER DU 1ER JANVIER 1997**

ANALYSE

Publication d'une circulaire interministérielle applicable à ces établissements à la suite de la généralisation de l'instruction M14 au 1er janvier 1997

Date d'application : 27/11/1996

MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; SYNDICAT MIXTE ;
ASSOCIATION SYNDICALE ; ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT ; COMPTABILITÉ

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

TPGR	TPG	DOM	RF	T								

DIFFUSION

GT 76

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction D - Bureau D3

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Circulaire interministérielle n° NOR/FPP/A/96/10096/C du 28 octobre 1996	4
ANNEXE N° 2 : Plan de comptes M1/M5/M7 des syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales et des associations syndicales autorisées et associations foncières de remembrement.....	8

La présente instruction a pour objet de notifier aux comptables la circulaire interministérielle n° NOR/FPP/A/96/10096/C du 28 octobre 1996 relative aux dispositions budgétaires et comptables applicables aux syndicats mixtes relevant de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, aux associations syndicales autorisées et aux associations foncières de remembrement, à compter du 1er janvier 1997.

Cette circulaire reprend très largement les éléments qui ont été communiqués par le bureau D3 aux trésoreries générales sur le sujet par lettre n° 51-242 du 3 juillet 1996.

Le plan de comptes rénové par nature applicable aux organismes en question est annexé à la circulaire.

Des maquettes de budget adaptées à ces établissements sont en cours d'élaboration par la direction générale des collectivités locales.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces dispositions devra être portée à la connaissance de la direction sous le timbre du bureau D3.

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION D

PIERRE-LOUIS MARIEL

ANNEXE N° 1 : Circulaire interministérielle n° NOR/FPP/A/96/10096/C du 28 octobre 1996

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
ET DE LA DÉCENTRALISATION

Direction générale des collectivités locales

Bureau des budgets locaux et de l'analyse
financière

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES

Direction de la Comptabilité Publique

Bureau D3

Le ministre de l'économie et des finances
Le ministre de la fonction publique, de la
réforme de l'État
et de la décentralisation

à

Mesdames et Messieurs les Préfets
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets
Mesdames et Messieurs les Trésoriers-payeurs-généraux
Mesdames et Messieurs les Receveurs des Finances

CIRCULAIRE N° : NOR FPP/A/96/10096/C 28 OCT. 1996

Pour répondre aux interrogations exprimées par nombre d'entre vous quant au plan de comptes que les syndicats mixtes relevant de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales CGCT devront appliquer à compter du 1er janvier 1997, compte tenu de la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics, à cette date, vous voudrez bien trouver ci-après les précisions relatives aux dispositions applicables à ces organismes.

I - Dispositions applicables aux syndicats mixtes de l'article L 5721-2

Seuls les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes, de syndicats de communes ou de districts (article L 5711-1 du CGCT) appliqueront la nouvelle comptabilité des communes M14 au 1er janvier 1997, de même que les syndicats mixtes dans lesquels une communauté de communes représente ses communes membres.

En revanche, les syndicats mentionnés à l'article L 5721-2 du CGCT ont, lorsqu'ils comprennent un département, le caractère d'établissement public départemental.

La nomenclature qui leur est normalement applicable, est celle des départements (instruction M51).

ANNEXE N° 1 (suite)

En effet, il résulte des dispositions combinées de l'article 56 de la loi du 2 mars 1982 et du préambule de l'instruction M51, que les dispositions relatives aux "droits et libertés des départements" sont applicables aux établissements publics départementaux, aux établissements publics communs aux communes et aux départements et que les procédures budgétaires et comptables définies par l'instruction M51 sont applicables aux départements et à leurs établissements publics.

Aussi, les syndicats mixtes qui utilisaient actuellement les comptabilités M11 ou M12 n'ont-ils pas à appliquer la nouvelle comptabilité M14 au 1er janvier 1997.

C'est pourquoi le décret n° 96-522 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article 1er de la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 a prévu, en son article 6, les modalités de vote du budget des syndicats mixtes relevant de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales, sans faire mention des syndicats créés en application de l'article L 5721-2.

Plutôt que d'appliquer à ces entités l'instruction M51 pendant une courte période puisque les travaux de rénovation de cette instruction viennent de débiter, il est apparu préférable d'élaborer à leur intention un plan de comptes rénové résultant d'une adaptation particulière du plan comptable général de 1982.

Ce raisonnement est analogue pour les syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du CGCT qui comprennent une région tels que les parcs naturels régionaux.

En effet, l'article 60 de la loi du 2 mars 1982, codifié à l'article L 4261-1 du code général des collectivités territoriales, aligne de la même façon sur "les règles de fonctionnement et de contrôle applicables aux régions" ceux des établissements publics régionaux qui leur sont rattachés.

En conséquence, à compter du 1er janvier 1997, les syndicats mixtes départementaux et régionaux appliqueront, à titre transitoire, un plan de comptes par nature rénové joint en annexe (provisoirement appelé M1/M5/M7), très largement inspiré du plan comptable général de 1982 et de la nomenclature M14, mais adapté à leurs particularités.

Ce plan de comptes est annoté avec une astérisque des comptes utilisés exclusivement par ces syndicats.

Ce plan de comptes s'applique également aux syndicats mixtes relevant de l'article L 5721-2 qui comprendraient une chambre consulaire.

Pour ce qui concerne le fonctionnement des comptes de ce plan de comptes, il conviendra de se reporter aux commentaires de fonctionnement des comptes figurant dans l'instruction M14.

Ce plan de comptes fera l'objet d'aménagements en tant que de besoin.

ANNEXE N° 1 (suite)

En outre, ces organismes devront appliquer, à compter du 1er janvier 1997, les modalités budgétaires et comptables exposées ci-après. Celles-ci pourront faire l'objet de modifications afin de transposer aux syndicats mixtes certaines règles spécifiques qui seront retenues pour les départements et les régions lorsque le cadre budgétaire et comptable M71 des régions et M52 des départements, actuellement en cours d'élaboration, seront eux-mêmes définitivement arrêtés.

Ainsi, les règles budgétaires et comptables des départements, édictées aux articles 50 à 55 de la loi du 2 mars 1982 qui sont, pour l'essentiel, identiques à celles qui régissent les communes, sont applicables aux syndicats mixtes.

Il s'agit notamment du débat d'orientation budgétaire, de l'équilibre et de la sincérité des documents budgétaires, des conséquences d'un déficit du compte administratif, des inscriptions et mandatements d'office, de la possibilité de recourir à la technique des autorisations de programme et des crédits de paiement et de l'obligation de tenir une comptabilité d'engagement.

Le vote du budget sera exclusivement un vote par nature sans présentation fonctionnelle.

Les maquettes de budget à utiliser, adaptées à ces établissements, sont en cours d'élaboration.

La définition des chapitres et articles obéira aux mêmes règles que celles retenues dans le cadre de l'instruction M14. Elle se fera par référence à la nomenclature par nature propre aux syndicats mixtes.

La faculté d'individualiser certaines opérations d'équipement au sein de la section d'investissement (vote par opération de la section d'investissement) et l'utilisation obligatoire des chapitres globalisés 010, 011, 012 et 013 leur seront applicables dans les conditions prévues par l'instruction M14.

Par ailleurs, l'amortissement, le provisionnement et le rattachement des charges et des produits à l'exercice ne seront pas obligatoires dans le cadre de la période transitoire mais ces organismes auront, s'ils le souhaitent, la faculté d'y recourir. Les conditions de mise en oeuvre de ces procédures budgétaires et comptables seront définitivement arrêtées lors de la réforme de la comptabilité des départements et des régions.

II - Associations syndicales autorisées et associations foncières de remembrement

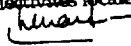
Les associations syndicales autorisées (ASA) et les associations foncières de remembrement (AFR) appliqueront, à compter du 1er janvier 1997, le même plan de comptes transitoire dénommé M1/M5/M7, en utilisant les comptes adaptés à leur activité, à l'exclusion des comptes annotés d'une astérisque, réservés aux seuls syndicats mixtes.

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

S'agissant du cadre budgétaire, les ASA et AFR appliqueront les dispositions retenues pour les communes de moins de 3 500 habitants dans le cadre de l'instruction M14, à savoir :

- un vote du budget par nature sans présentation fonctionnelle ;
- une définition des chapitres et articles identique à celle retenue dans le cadre de l'instruction M14 ;
- la faculté d'individualiser certaines opérations d'équipement au sein de la section d'investissement (vote par opération de la section d'investissement) et l'utilisation obligatoire des chapitres globalisés 010, 011, 012 et 013, leur seront applicables dans les conditions prévues par l'instruction M14 ;
- l'utilisation de maquettes de budget semblables à celles qui ont été élaborées pour les communes de moins de 3 500 habitants appliquant l'instruction M14 ;
- un amortissement, un provisionnement et un rattachement des charges et des produits à l'exercice facultatif.

En fonction de l'évolution de la législation et de la réglementation applicable à ces organismes, le plan de comptes et les procédures budgétaires pourront subir des modifications.

Pour le ministre
et par délégation,
le directeur général
des collectivités locales

Michel THENAULT

Pour le Ministre et par Délégation
Le Directeur de la Comptabilité Publique
Pour le Directeur de la Comptabilité Publique
Le Chef de Service

Jacques PERREAULT

ANNEXE N° 2 : Plan de comptes M1/M5/M7 des syndicats mixtes de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales et des associations syndicales autorisées et associations foncières de remembrement

CLASSE 1 - COMPTE DE CAPITAUX
(Fonds propres, emprunts et dettes assimilées)

10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES

102 - Dotations et fonds divers

1021 - Dotation

1022 - Fonds globalisés d'investissement

10221 - Attributions de DGE de régularisation *

10222 - F.C.T.V.A. *

10228 - Autres fonds globalisés *

10229 - Reprise sur F.C.T.V.A *

1025 - Dons et legs en capital

1027 - Mise à disposition (chez le bénéficiaire)

106 - Réserves

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés

11 - REPORT A NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)²

110 - Report à nouveau (solde créditeur)

119 - Report à nouveau (solde débiteur)

12 - RESULTAT DE L'EXERCICE (excédentaire ou déficitaire)

² Comptes non budgétaires.

ANNEXE N° 1 (suite)

13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

131 - Subventions d'équipement transférables

1311 - Etat et établissements nationaux

13111 - Contrat de plan *

13112 - Hors contrat de plan *

13118 - Autres subventions de l'Etat et des établissements nationaux *

1312 - Régions

13121 - Contrat de plan *

13122 - Hors contrat de plan *

13128 - Autres subventions de la Région *

1313 - Départements

1314 - Communes

1315 - Groupements de collectivités

1316 - Autres établissements publics locaux

1317 - Budget communautaire et fonds structurels *

13171 - FSE *

13172 - FEOGA *

13173 - FEDER *

13178 - Autres subventions du budget communautaire *

1318 - Autres

132 - Subventions d'équipement non transférables

1321 - Etat et établissements nationaux

13211 - Contrat de plan *

13212 - Hors contrat de plan *

13218 - Autres subventions de l'Etat *

ANNEXE N° 1 (suite)

1322 - Régions

13221 - Contrat de plan *

13222 - Hors contrat de plan *

13228 - Autres subventions de la Région *

1323 - Départements

1324 - Communes

1325 - Groupements de collectivités

1326 - Autres établissements publics locaux

1327 - Budget communautaire et fonds structurels *

13271 - FSE *

13272 - FEOGA *

13273 - FEDER *

13278 - Autres subventions du budget communautaire *

1328 - Autres

133 - Fonds affectés à l'équipement transférables *

1331 - DGE *

134 - Fonds affectés à l'équipement non transférables *

1341 - DGE *

137 - Autres subventions d'investissement transférables

1371 - Etat et établissements nationaux

13711 - Contrat de plan *

13712 - Hors contrat de plan *

13713 - Autres subventions *

ANNEXE N° 1 (suite)

1372 - Régions

13721 - Contrat de plan *

13722 - Hors contrat de plan *

13723 - Autres subventions de la Région *

1373 - Départements

1374 - Communes

1375 - Groupements des collectivités

1376 - Autres établissements publics locaux

1377 - Budget communautaire et fonds structurels *

13771 - FSE *

13772 - FEOGA *

13773 - FEDER *

13778 - Autres subventions du budget communautaire *

1378 - Autres

138 - Autres subventions d'investissement non transférables

1381 - Etat et établissements nationaux

13811 - Contrat de plan *

13812 - Hors contrat de plan *

13813 - Autres subventions de l'Etat *

1382 - Régions

13821 - Contrat de plan *

13822 - Hors contrat de plan *

13828 - Autres subventions de la Région *

ANNEXE N° 1 (suite)

- 1383 - Départements
- 1384 - Communes
- 1385 - Groupements de collectivités
- 1386 - Autres établissements publics locaux
- 1387 - Budget communautaire et fonds structurels *

- 13871 - FSE *
- 13872 - FEOGA *
- 13873 - FEDER *
- 13878 - Autres subventions du budget communautaire *

1388 - Autres

139 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat

- 1391 - Subventions d'équipement (à subdiviser comme le compte 131)
- 1393 - Fonds affectés à l'équipement *

13931 - DGE *

1397 - Autres subventions d'investissement (à subdiviser comme le compte 137)

15 - PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

151 - Provisions pour risques

- 1511 - Provisions pour litiges et contentieux
- 1515 - Provisions pour pertes de change
- 1517 - Provisions pour garanties d'emprunts
- 1518 - Autres provisions pour risques

157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

1572 - Provisions pour grosses réparations

158 - Autres provisions pour risques et charges

ANNEXE N° 1 (suite)

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

163 - Emprunts obligataires *

164 - Emprunts auprès des établissements de crédit

1641 - Emprunts en francs

1643 - Emprunts en devises

1644 - Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

165 - Dépôts et cautionnements reçus

167 - Emprunts et dettes assorties de conditions particulières

1671 - Avances consolidées du Trésor *

1672 - Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor *

1675 - Dettes pour M.E.T.P.

1676 - Dettes envers locataires-acquéreurs

1678 - Autres emprunts et dettes

168 - Autres emprunts et dettes assimilées

1681 - Autres emprunts

16811 - Organismes d'assurances

16812 - Entreprises non financières

16813 - Particuliers

16814 - Etranger

16818 - Autres prêteurs

1687 - Autres dettes

16871 - Etat et établissements nationaux

16872 - Régions

ANNEXE N° 1 (suite)

16873 - Départements

16874 - Communes

16875 - Groupements de collectivités

16876 - Autres établissements publics locaux

16878 - Autres organismes

1688 - Intérêts courus

169 - Primes de remboursements des obligations

18 - COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES - RÉGIES NON PERSONNALISÉES)

181 - Compte de liaison : affectation à ...

19 - DIFFERENCES SUR LES REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 2 : COMPTES D'IMMOBILISATIONS**20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

203 - Frais d'études, de recherche et de développement

205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

208 - Autres immobilisations incorporelles

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

211 - Terrains

2111 - Terrains nus

2113 - Terrains aménagés autres que voirie

2114 - Terrains de gisement

2115 - Terrains bâtis

2117 - Bois et forêts

2118 - Autres terrains

212 - Agencements et aménagements de terrains

2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes

2128 - Autres agencements et aménagements

213 - Constructions

2131 - Bâtiments publics

2132 - Immeubles de rapport

2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

2138 - Autres constructions

ANNEXE N° 1 (suite)

214 - Constructions sur sol d'autrui

2141 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics

2142 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport

2145 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements

2148 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions

215 - Installations techniques, matériel et outillage industriel

2153 - Réseaux divers

21531 - Réseaux d'adduction d'eau *

21532 - Réseaux d'assainissement *

21533 - Réseaux câblés *

21534 - Réseaux d'électrification *

21538 - Autres réseaux

2158 - Autres

216 - Collections et oeuvres d'art

2161 - Oeuvres et objet d'art

2162 - Fonds anciens des bibliothèques et musées

2168 - Autres

217 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

2171 - Terrains

21711 - Terrains nus

21713 - Terrains aménagés autres que voirie

21714 - Terrains de gisement

21715 - Terrains bâtis

21718 - Autres terrains

ANNEXE N° 1 (suite)

2172 - Agencements et aménagements de terrains

21721 - Plantations d'arbres et arbustes

21728 - Autres agencements et aménagements

2173 - Constructions

21731 - Bâtiments publics

21732 - Immeubles de rapport

21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

21738 - Autres constructions

2174 - Constructions sur sol d'autrui

21741 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics

21742 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport

21745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements,
aménagements

21748 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions

2175 - Installations, matériel et outillage techniques

21753 - Réseaux divers

217533 - Réseaux câblés *

217534 - Réseaux d'électrification *

217538 - Autres réseaux *

21758 - Autres

2178 - Autres immobilisations corporelles

21781 - Installations générales, agencements et aménagements divers

21782 - Matériel de transport

21783 - Matériel de bureau

ANNEXE N° 1 (suite)

21784 - Mobilier

21785 - Cheptel

21788 - Autres

218 - Autres immobilisations corporelles

2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers¹

2182 - Matériel de transport

2183 - Matériel de bureau et d'informatique

2184 - Mobilier

2185 - Cheptel

2188 - Autres

22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION

221 - Terrains

2211 - Terrains nus

2213 - Terrains aménagés autres que voirie

2214 - Terrains de gisement

2215 - Terrains bâtis

2218 - Autres terrains

222 - Agencements et aménagements de terrains

2221 - Plantations d'arbres et arbustes

2228 - Autres agencements et aménagements

223 - Constructions

2231 - Bâtiments publics

¹ Dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire.

ANNEXE N° 1 (suite)

- 2232 - Immeubles de rapport
- 2235 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 2238 - Autres constructions

224 - Constructions sur sol d'autrui

- 2241 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
- 2242 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
- 2245 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
- 2248 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions

225 - Installations techniques, matériel et outillage industriel

2253 - Réseaux divers

- 22533 - Réseaux divers *
- 22534 - Réseaux d'électrification *
- 22538 - Autres réseaux *

2258 - Autres

226 - Collections et oeuvres d'art

- 2261 - Oeuvres et objets d'art
- 2262 - Fonds anciens des bibliothèques et musées
- 2268 - Autres

228 - Autres immobilisations corporelles

- 2281 - Installations générales, agencements et aménagements divers
- 2282 - Matériel de transport
- 2283 - Matériel de bureau et matériel informatique
- 2284 - Mobilier
- 2285 - Cheptel
- 2288 - Autres

ANNEXE N° 1 (suite)

229 - Droits de l'affectant

2291 - Communes

2293 - Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

2298 - Autres

23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

231 - Immobilisations corporelles en cours

2312 - Terrains

2313 - Constructions

2314 - Constructions sur sol d'autrui

2315 - Installations, matériel et outillage technique

2316 - Restauration des collections et oeuvres d'art

2317 - Immobilisations corporelles d'administration générale

2318 - Autres immobilisations corporelles

232 - Immobilisations incorporelles en cours

237 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

24 - IMMOBILISATIONS AFFECTEES, CONCEDEES, AFFERMEEES OU MISES A DISPOSITION *

241 - Mises en concession ou en affermage *

243 - Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière *

248 - Autres mises en affectation *

ANNEXE N° 1 (suite)

26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

261 - Titres de participation

266 - Autres formes de participation

269 - Versements restants à effectuer sur titres de participations non libérés

27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

271 - Titres immobilisés (droits de propriété)

272 - Titres immobilisés (droits de créance)

274 - Prêts

275 - Dépôts et cautionnements versés

276 - Autres créances immobilisées

2761 - Créances pour avances en garanties d'emprunt

2762 - Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.¹

2763 - Créances sur les collectivités publiques

27631 sur Etat et établissements publics nationaux

27632 sur les régions

27633 sur les départements

27634 sur les communes

27635 sur les groupements de collectivités

27638 sur les autres établissements publics

¹ En application du Code Général des Impôts (Annexe II - article 216).

ANNEXE N° 1 (suite)

- 2764 - Créances sur les particuliers
- 2766 - Créances pour locations-acquisitions
- 2768 - Intérêts courus

279 - Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

280 - Amortissement des immobilisations incorporelles

- 2803 - Frais d'études, de recherche et de développement
- 2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires
- 2808 - Autres immobilisations incorporelles

281 - Amortissements des immobilisations corporelles

2811 - Terrains

28114 - Terrains de gisement

2812 - Agencements et aménagement de terrains

28121 - Plantations

28128 - Autres agencements et aménagements de terrains

2813 - Constructions

28131 - Bâtiments publics

28132 - Immeubles de rapport

28135 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions

28138 - Autres constructions

ANNEXE N° 1 (suite)

2814 - Constructions sur sol d'autrui

- 28141 - Bâtiments publics
- 28142 - Immeubles de rapport
- 28145 - Installations générales
- 28148 - Autres constructions

2815 - Installations techniques, matériel et outillage industriel

28153 - Réseaux

- 281531 - Réseaux d'adduction d'eau *
- 281532 - Réseaux d'assainissement *
- 281533 - Réseaux câblés *
- 281534 - Réseaux d'électrification *
- 281538 - Autres réseaux *

28158 - Autres

2817 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

28171 - Terrains

281714 - Terrains de gisement

28172 - Agencements et aménagements de terrains

- 281721 - Plantations d'arbres et arbustes
- 281728 - Autres agencements et aménagements

28173 - Constructions

- 281731 - Bâtiments publics
- 281732 - Immeubles de rapport
- 281735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions

ANNEXE N° 1 (suite)

28174 - Constructions sur sol d'autrui

- 281741 - Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
- 281742 - Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
- 281745 - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
- 281748 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions

28175 - Installations, matériel et outillage techniques

281753 - Réseaux divers

- 2817533 - Réseaux câblés
- 2817534 - Réseaux d'électrification
- 2817538 - Autres réseaux

281758 - Autres

28178 - Autres immobilisations

- 281781 - Installations générales, agencements et aménagements divers
- 281782 - Matériel de transport
- 281783 - Matériel de bureau
- 281784 - Mobilier
- 281785 - Cheptel
- 281788 - Autres

2818 - Autres immobilisations corporelles

- 28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers
- 28182 - Matériel de transport
- 28183 - Matériel de bureau et matériel informatique
- 28184 - Mobilier
- 28185 - Cheptel
- 28188 - Autres

ANNEXE N° 1 (suite)

282 - Amortissements des immobilisations reçues en affectation

2821 - Terrains

28214 - Terrains de gisement

2822 - Agencements et aménagements de terrains

28221 - Plantations d'arbres et arbustes

28228 - Autres agencements et aménagements

2823 - Constructions

28231 - Bâtiments publics

28232 - Immeubles de rapport

28235 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions

28238 - Autres constructions

2824 - Constructions sur sol d'autrui

28241 - Bâtiments publics

28242 - Immeubles de rapport

28245 - Installations générales, agencements, aménagements

28248 - Autres constructions

2825 - Installations techniques, matériel et outillage industriel

28253 - Réseaux divers

282533 - Réseaux câblés *

282534 - Réseaux d'électrification *

282538 - Autres réseaux *

28258 - Autres

ANNEXE N° 1 (suite)

2828 - Autres immobilisations corporelles

28281 - Installations générales, agencements et aménagements divers

28282 - Matériel de transport

28283 - Matériel de bureau et matériel informatique

28284 - Mobilier

28285 - Cheptel

28288 - Autres

29 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

290 - Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles

2905 - Marques, procédés, droits et valeurs similaires

2908 - Autres immobilisations incorporelles

291 - Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles

2911 - Terrains (autres que terrains de gisement)

2913 - Constructions

2914 - Constructions sur sol d'autrui

293 - Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours

2931 - Immobilisations corporelles en cours

2932 - Immobilisations incorporelles en cours

296 - Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations

2961 - Titres de participation

2966 - Autres formes de participation

ANNEXE N° 1 (suite)**297 - Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières****2971 - Titres immobilisés - Droit de propriété****2972 - Titres immobilisés - Droit de créance****2974 - Prêts****2975 - Dépôts et cautionnements versés****2976 - Autres créances immobilisées**

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS¹

31 - MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)²

311 - Matières premières et fournitures autres que terrains

315 - Terrains à aménager²

32 - AUTRES APPROVISIONNEMENTS

321 - Matières consommables

322 - Fournitures consommables

3221 - Combustibles et carburants

3222 - Produits d'entretien

3223 - Fournitures des ateliers

3224 - Fournitures administratives

3225 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)

3226 - Vêtements de travail

3227 - Fournitures scolaires *

3228 - Autres fournitures consommables

33 - EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS²

331 - Produits en cours

335 - Travaux en cours

34 - EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES²

¹ Classe de comptes budgétaires sauf comptes 32 et 37, 392 et 397.

² Dans le budget annexe du service assujetti à la TVA.

ANNEXE N° 1 (suite)

35 - STOCKS DE PRODUITS²

351 - Produits intermédiaires

355 - Produits finis

3551 - Produits finis (autres que terrains aménagés)

3555 - Terrains aménagés²

358 - Produits résiduels

37 - STOCKS DE MARCHANDISES²**39 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCK ET EN-COURS**

391 - Provisions pour dépréciation des matières premières (et fournitures)²

392 - Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements

393 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de biens²

394 - Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services²

395 - Provisions pour dépréciation des stocks de produits²

3951 - Provisions pour dépréciation des produits finis (autres que terrains aménagés)²

3955 - Provisions pour dépréciation des terrains aménagés²

397 - Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises²

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS¹

40 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

401 - Fournisseurs

- 4011 - Fournisseurs - Exercice courant
- 4012 - Fournisseurs - Exercice précédent
- 4014 - Fournisseurs - Exercices antérieurs
- 4017 - Fournisseurs - Retenues de garantie et oppositions

403 - Fournisseurs - Lettre-change relevé (LCR) *

404 - Fournisseurs d'immobilisations

- 4041 - Fournisseurs d'immobilisations - Exercice courant
- 4042 - Fournisseurs d'immobilisations - Exercice précédent
- 4044 - Fournisseurs d'immobilisations - Exercices antérieurs
- 4047 - Fournisseurs - Retenues de garantie et oppositions

405 - Fournisseurs d'immobilisations - Lettre-change relevé (LCR) *

408 - Fournisseurs - Factures non parvenues

409 - Fournisseurs débiteurs

- 4097 - Fournisseurs - Autres avoirs
- 4098 - Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus
- 4099 - Titres de réduction ou annulation des dépenses (application RCT)²

¹ Classe de comptes non budgétaires sauf 457, 458, 481 et 49.

² L'ouverture de ce compte dépendra de la nouvelle application.

ANNEXE N° 1 (suite)

41 - REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES

411 - Redevables

4111 - Redevables - Exercice courant

4112 - Redevables - Exercice précédent

4114 - Redevables - Exercices antérieurs

412 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés

414 - Locataires-acquéreurs et locataires

415 - Traités de coupe de bois (régime forestier)

416 - Créances irrécouvrables admises en non valeur

418 - Redevables et acquéreurs de terrains aménagés - Produits non encore facturés

4181 - Redevables - Produits non encore facturés

4182 - Acquéreurs de terrains aménagés stockés - Produits non encore facturés

419 - Acquéreurs de terrains aménagés - Avances et acomptes

42 - PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES

421 - Personnel - Rémunérations dues

4211 - Personnel - Rémunérations dues - Exercice courant

4212 - Personnel - Rémunérations dues - Exercice précédent

4214 - Personnel - Rémunérations dues - Exercices antérieurs

427 - Personnel - Oppositions

ANNEXE N° 1 (suite)

428 - Personnel - Charges à payer et produits à recevoir

4286 - Charges à payer

4287 - Produits à recevoir

429 - Déficits et débits des comptables et régisseurs

43 - SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

431 - Sécurité sociale

4311 - Cotisations de sécurité sociale

4312 - Contribution sociale généralisée

4313 - Contribution pour le remboursement de la dette sociale

4318 - Autres versements

437 - Autres organismes sociaux

438 - Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir

4386 - Autres charges à payer

4387 - Produits à recevoir

44 - ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES

441 - Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir

442 - Etat - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers

443 - Opérations particulières avec l'Etat et les collectivités publiques

ANNEXE N° 1 (suite)

4431 - Etat

44311 - Dépenses

44312 - Recettes

4432 - Région

44321 - Dépenses

44322 - Recettes

4433 - Départements

44331 - Dépenses

44332 - Recettes

4434 - Communes

44341 - Dépenses

44342 - Recettes

4435 - Groupements de collectivités

44351 - Dépenses

44352 - Recettes

4438 - Autres établissements publics (1)

445 - Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires

4455 - Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser

44551 - TVA à décaisser

44558 - Taxes assimilées à la TVA

ANNEXE N° 1 (suite)

4456 - Taxes sur le chiffre d'affaires déductible

- 44562 - TVA sur immobilisations
- 44566 - TVA sur autres biens et services
- 44567 - Crédit de TVA à reporter
- 44568 - Taxes assimilées à la TVA

4457 - Taxes sur le chiffre d'affaires collecté

- 44571 - TVA collectée
- 44578 - Taxes assimilées à la TVA

4458 - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente

447 - Autres impôts, taxes et versements assimilés

448 - Etat - Charges à payer et produits à recevoir

- 4482 - Charges fiscales sur congés payés
- 4486 - Charges à payer
- 4487 - Produits à recevoir

45 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par budget annexe)¹457 - Opérations d'investissement sur voirie communale (à subdiviser par mandat)^{2*}

- 4571 - Dépenses (à subdiviser par mandat)
- 4572 - Recettes (à subdiviser par mandat)

¹ Y compris les régies dotées de la seule autonomie financière.

ANNEXE N° 1 (suite)

458 - Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)²

4581 - Dépenses (à subdiviser par mandat)

4582 - Recettes (à subdiviser par mandat)

46 - DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS

461 - Dons et legs en instance

462 - Créances sur cessions d'immobilisations

463 - Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité

4631 - Souscriptions reçues

4632 - Intérêts à payer

4633 - Titres amortis (ou capital) à rembourser

464 - Opérations pour le compte de particuliers

465 - Avances en garantie d'emprunt

466 - Excédents de versement

467 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs

4671 - Autres comptes créditeurs

46711 - Créiteurs divers - Exercice courant

46712 - Créiteurs divers - Exercice précédent

46714 - Créiteurs divers - Exercices antérieurs

² Comptes budgétaires.

ANNEXE N° 1 (suite)

4672 - Autres comptes débiteurs

- 46721 - Débiteurs divers - Exercice courant
- 46722 - Débiteurs divers - Exercice précédent
- 46724 - Débiteurs divers - Exercices antérieurs

468 - Divers - Charges à payer et produits à recevoir

- 4686 - Charges à payer
- 4687 - Produits à recevoir

47 - COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE

471 - Recettes à classer ou à régulariser

- 4711 - Versements des régisseurs
- 4712 - Virements réimputés
- 4713 - Recettes perçues avant émission des titres

- 47131 - Versements sur contributions directes
- 47133 - Fonds d'emprunt
- 47134 - Subventions
- 47138 - Autres

4714 - Recettes à ventiler (carte-ville multiservices)

4718 - Autres recettes à régulariser

472 - Dépenses à classer ou à régulariser

4721 - Dépenses réglées sans mandatement préalable

- 47211 - Remboursement d'annuités d'emprunt
- 47218 - Autres dépenses

ANNEXE N° 1 (suite)

4722 - Commissions bancaires en instance de mandatement (carte bancaire)

4725 - Secours d'urgence

4728 - Autres dépenses à régulariser

473 - Dépenses à l'étranger en instance de règlement

474 - Mandats émis¹

475 - Titres émis¹

476 - Différences de conversion - Actif

4761 - Diminution des créances

4762 - Augmentation des dettes

4768 - Différences compensées par couverture de change

477 - Différences de conversion - Passif

4771 - Augmentation des créances

4772 - Diminution des dettes

4778 - Différences compensées par couverture de change

478 - Autres comptes transitoires (dont frais de poursuites rattachés)

48 - COMPTES DE REGULARISATION

481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices²

4812 - Frais d'acquisition des immobilisations

¹ Les comptes feront l'objet de développements ultérieurs.

² Comptes budgétaires.

ANNEXE N° 1 (suite)

54 - REGIES D'AVANCES

541 - Disponibilités chez les régisseurs

5411 - Régisseurs d'avances (avances)

5412 - Régisseurs de recettes (fond de caisse)

5413 - Administrateurs de legs

55 - AVANCES DE TRESORERIE VERSEES

58 - VIREMENTS INTERNES

59 - PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES COMPTES FINANCIERS

590 - Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

5906 - Obligations

5908 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS¹**50 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

506 - Obligations

507 - Bons du Trésor et bons d'épargne PTT

508 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

51 - BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES

511 - Valeurs à l'encaissement

5113 - Chèques vacances à l'encaissement

5115 - Cartes bancaires à l'encaissement

5116 - Cartes bancaires impayées

5117 - Chèques impayés

5118 - Autres valeurs à l'encaissement

515 - Compte au Trésor

518 - Intérêts courus

5186 - Intérêts courus à payer

5187 - Intérêts courus à recevoir

519 - Crédits de trésorerie

5191 - Avances du Trésor *

5192 - Avances de trésorerie

5193 - Autres crédits de trésorerie

¹ Classe de comptes non budgétaires sauf compte 59.

ANNEXE N° 1 (suite)

54 - REGIES D'AVANCES

541 - Disponibilités chez les régisseurs

5411 - Régisseurs d'avances (avances)

5412 - Régisseurs de recettes (fond de caisse)

5413 - Administrateurs de legs

55 - AVANCES DE TRESORERIE VERSEES

58 - VIREMENTS INTERNES

59 - PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES COMPTES FINANCIERS

590 - Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

5906 - Obligations

5908 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES**60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**

601 - Achat stockés - Matières premières (et fournitures)

6011 - Matières premières et fournitures autres que terrains

6015 - Terrains à aménager

602 - Achat stockés - Autres approvisionnements

6021 - Matières consommables

6022 - Fournitures consommables

60221 - Combustibles et carburants

60222 - Produits d'entretien

60223 - Fournitures des ateliers

60224 - Fournitures administratives

60225 - Livres, disques, cassettes (bibliothèques & médiathèques)

60226 - Vêtements de travail

60227 - Fournitures scolaires *

60228 - Autres fournitures consommables

603 - Variation des stocks (approvisionnement et marchandises)

6031 - Variation des stocks de matières premières (et fournitures)

60311 - Variation des stocks de matières premières et fournitures
autres que de terrains

60315 - Variation des stocks des terrains à aménager

6032 - Variation des stocks des autres approvisionnements

6037 - Variation des stocks de marchandises

ANNEXE N° 1 (suite)

604 - Achat d'études, prestations de services¹

6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménager)

6042 - Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)

6045 - Achat d'études, prestations de services (terrains à aménager)

605 - Achat de matériel, équipements et travaux¹

606 - Achats non stockés de matières et fournitures

6061 - Fournitures non stockables²

60611 - Eau et assainissement

60612 - Energie - Electricité

60613 - Chauffage

60618 - Autres fournitures

6062 - Fournitures non stockées

60621 - Combustibles

60622 - Carburants

60623 - Alimentation

60628 - Autres fournitures non stockées

6063 - Fournitures d'entretien et de petit d'équipement

60631 - Fournitures d'entretien

60632 - Fournitures de petit équipement

60636 - Vêtements de travail

60638 - Autres fournitures d'entretien et de petit équipement

6064 - Fournitures administratives

¹ Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués et prestations de services.

² Ne pouvant pas par leur nature être stockées.

ANNEXE N° 1 (suite)

6065 - Livres, disques, cassettes... (Bibliothèques et médiathèques)

6068 - Autres matières et fournitures

607 - Achats de marchandises

608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement¹

609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

6091 - de matières premières (et fournitures)

6092 - d'autres approvisionnements stockés

6094 - d'étude, prestations de services

6095 - de matériel, équipement et travaux

6096 - d'approvisionnement non stockés

6097 - de marchandises

61 - 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES**61 - SERVICES EXTERIEURS**

611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises

612 - Redevances de crédit-bail

6122 - Crédit-bail mobilier

6125 - Crédit-bail immobilier

613 - Locations

6132 - Locations immobilières

6135 - Locations mobilières

¹ Incorporés aux ouvrages, travaux et produits fabriqués.

ANNEXE N° 1 (suite)

614 - Charges locatives et de copropriété

615 - Entretien et réparations

6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers

61521 - Terrains

61522 - Bâtiments

61523 - Voies et réseaux

61524 - Bois et forêts

6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers

61551 - Matériel roulant

61558 - Autres biens mobiliers

6156 - Maintenance

616 - Primes d'assurances

617 - Etudes et recherches

618 - Divers

6182 - Documentation générale et technique

6184 - Versements à des organismes de formation

6185 - Frais de colloques et séminaires

6188 - Autres frais divers

619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS

621 - Personnel extérieur au service

ANNEXE N° 1 (suite)

6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement¹

6218 - Autre personnel extérieur

622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs

6226 - Honoraires

6227 - Frais d'actes et de contentieux

6228 - Divers

623 - Publicité, publications, relations publiques

6231 - Annonces et insertions

6232 - Fêtes et cérémonies

6233 - Foires et expositions

6236 - Catalogues et imprimés

6237 - Publications

6238 - Divers

624 - Transports de biens et transports collectifs

6241 - Transports de biens

6244 - Transports administratifs

6247 - Transports collectifs

6248 - Divers

625 - Déplacements, missions et réceptions

6251 - Voyages et déplacements

6255 - Frais de déménagement

6256 - Missions

6257 - Réceptions

¹ A ouvrir dans un budget annexe.

ANNEXE N° 1 (suite)

626 - Frais postaux et frais de télécommunications

6261 - Frais d'affranchissement

6262 - Frais de télécommunications

627 - Services bancaires et assimilés

628 - Divers

6281 - Concours divers (cotisations...)

6283 - Frais de nettoyage des locaux

6287 - Remboursements de frais

6288 - Autres

629 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs

63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)

6311 - Taxe sur les salaires

6312 - Taxe d'apprentissage

6318 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 - Versement de transport

6332 - Cotisations versées au FNAL

6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)

ANNEXE N° 1 (suite)

6351 - Impôts directs

63512 - Taxes foncières

63513 - Autres impôts locaux

6353 - Impôts indirects

6354 - Droits d'enregistrement et de timbre

6355 - Taxes et impôts sur les véhicules

6358 - Autres droits

637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

64 - CHARGES DE PERSONNEL

641 - Rémunération du personnel

6411 - Personnel titulaire

64111 - Rémunération principale

64112 - Indemnité de résidence

64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI) *

64115 - Supplément familial

64116 - Indemnités de préavis et de licenciement

64118 - Autres indemnités

6413 - Personnel non titulaire

64131 - Rémunération principale

64132 - Indemnités de résidence

64133 - Prime de service

64135 - Supplément familial

64136 - Indemnités de préavis et de licenciement

64138 - Autres indemnités

ANNEXE N° 1 (suite)

6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel

645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance

6451 - Cotisations à l'URSSAF

6453 - Cotisations aux caisses de retraites

6454 - Cotisations aux ASSEDIC

6455 - Cotisations pour assurance du personnel

6456 - Versement au FNC du supplément familial

6457 - Cotisations liées à l'apprentissage

6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux

6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance

647 - Autres charges sociales

6471 - Prestations versées pour le compte du FNAL

6472 - Prestations familiales directes

6473 - Allocations de chômage

64731 - Versées directement

64732 - Versées aux ASSEDIC

6474 - Versements aux autres oeuvres sociales

6475 - Médecine du travail, pharmacie

648 - Autres charges de personnel

6483 - Cessation progressive d'activité

64831 - Indemnités aux agents

64832 - Contributions au Fonds de compensation de cessation progressive d'activité

6488 - Autres charges

ANNEXE N° 1 (suite)

65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires

652 - Déficits des budgets annexes à caractère administratif*

653 - Indemnités et frais de mission et de formation du président et des vice-présidents *

6531 - Indemnités *

6532 - Frais de mission *

6533 - Cotisations de retraite *

6534 - Cotisations de sécurité sociale - Part patronale *

6535 - Formation *

6536 - Frais de représentation du président *

654 - Pertes sur créances irrécouvrables

655 - Contingents et participations obligatoires *

6555 - Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi) *

6558 - Autres contributions obligatoires *

657 - Subventions²

6571 - Subventions d'équipement aux organismes publics

65711 - Communes

65712 - Groupements de collectivités

65713 - Autres établissements publics locaux

65718 - Autres organismes divers

² Sont inscrites aux subdivisions du compte 657, les subventions versées à des collectivités ou organismes tiers qui entrent dans le cadre des compétences des syndicats mixtes.

ANNEXE N° 1 (suite)

6572 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

6573 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics

65731 - Communes

65732 - Groupements de collectivités

65733 - Autres établissements publics locaux

65738 - Autres organismes divers

6574 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé

6575 - Fonds de concours aux organismes publics

65751 - Pour opérations pilotées par l'Etat

65752 - Pour opérations pilotées par la région

65753 - Pour opérations pilotées par le département

658 - Charges diverses de la gestion courante

66 - CHARGES FINANCIERES

661 - Charges d'intérêts

6611 - Intérêts des emprunts et dettes

6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs

6616 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)

6618 - Intérêts des autres dettes

666 - Pertes de change

667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

668 - Autres charges financières

ANNEXE N° 1 (suite)

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestions

6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés *

6712 - Amendes fiscales et pénales

6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)

674 - Subventions exceptionnelles¹

6741 - Subventions d'équipement aux organismes publics

67411 - Communes

67412 - Groupements de collectivités

67413 - Autres établissements publics locaux

67418 - Autres organismes divers

6742 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

6743 - Subventions de fonctionnement aux organismes privés

67431 - Communes

67432 - Groupements de collectivités

67433 - Autres établissements publics locaux

67438 - Autres organismes divers

6744 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé

¹ Sont inscrites aux subdivisions du compte 674, les subventions versées aux collectivités ou organismes tiers qui n'entrent pas dans le champ des compétences de syndicats mixtes.

ANNEXE N° 1 (suite)

6745 - Fonds de concours aux organismes publics

67451 - Pour opérations pilotées par l'Etat

67452 - Pour opérations pilotées par la région

67453 - Pour opérations pilotées par le département

675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées

676 - Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

678 - Autres charges exceptionnelles

68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

681 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement

6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

6812 - Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir

6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement

6816 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

686 - Dotations aux amortissements et provisions - Charges financières

6861 - Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations

6862 - Dotations aux amortissements des charges financières à répartir

6865 - Dotations aux provisions pour risques et charges financiers

6866 - Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers

687 - Dotations aux amortissements et provisions - Charges exceptionnelles

6871 - Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations

6875 - Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels

6876 - Dotations aux amortissements pour dépréciations exceptionnelles

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS**70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES**

701 - Ventes de produits finis

7011 - Ventes de produits finis autres que terrains

7015 - Ventes de terrains aménagés

702 - Ventes de récoltes et de produits forestiers

703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine

7031 - Redevance de ski de fond

70311 - Redevance de ski de fond

70319 - Reversement sur redevance de ski de fond

7038 - Autres redevances et recettes

704 - Travaux

705 - Etudes

706 - Prestations de services

7061 - Redevance d'enlèvement des ordures et déchets *

70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères *

70612 - Redevance spéciale d'enlèvement des ordures *

70613 - Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels ou commerciaux*

ANNEXE N° 1 (suite)

7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel *

7063 - Redevances et droits des services à caractère sportif *

7066 - Redevances et droits des services à caractère social *

7068 - Autres redevances et droits *

707 - Ventes de marchandises

708 - Autres produits

7081 - Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel

7082 - Commissions

7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)

7084 - Mise à disposition de personnel facturée ...

70841 - aux budgets annexes

70848 - aux autres organismes

7087 - Remboursements de frais

70871 - par les collectivités adhérentes

70872 - par les budgets annexes

70878 - par d'autres redevables

7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements & ventes d'ouvrages)

71 - PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)

713 - Variation des stocks (en-cours de production, produits)

7133 - Variation des en-cours de production de biens

7134 - Variation des en-cours de production de services

7135 - Variation des stocks de produits

71351 - Variation des stocks de produits autres que terrains

71355 - Variation des stocks de terrains aménagés

ANNEXE N° 1 (suite)

72 - TRAVAUX EN REGIE

721 - Immobilisations incorporelles

722 - Immobilisations corporelles

73 - TAXES *

733 - Taxes pour utilisations des services publics et du domaine *

7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères *

7338 - Autres taxes *

735 - Taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle *

7351 - Taxe sur l'électricité *

7358 - Autres *

736 - Taxes spécifiques liés aux activités de services *

7362 - Taxe de séjour *

7366 - Taxe sur les remontées mécaniques *

738 - Autres taxes *

739 - Reversement et restitution sur taxes *

74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

747 - Subventions et participations

7471 - Etat

ANNEXE N° 1 (suite)

- 74711 - Ministère de l'environnement - Contrat de plan¹ *
- 74712 - Ministère de l'environnement - Hors contrat de plan¹ *
- 74718 - Autres subventions de l'Etat *

7472 - Régions

- 74721 - Participations statutaires *
- 74728 - Autres subventions et participations *

7473 - Départements

- 74731 - Participations statutaires *
- 74738 - Autres subventions et participations *

7474 - Communes

- 74741 - Participations statutaires *
- 74748 - Autres subventions et participations *

7475 - Groupements de collectivités

- 74751 - Participations statutaires *
- 74758 - Autres subventions et participations *

7477 - Budget communautaire et fonds structurels *

- 74771 - FSE *
- 74772 - FEOGA *
- 74773 - FEDER *
- 74778 - Autres subventions du budget communautaire *

7478 - Autres organismes (dont organismes consulaires)

¹ Comptes utilisés par les parcs naturels régionaux.

ANNEXE N° 1 (suite)

748 - Autres subventions et participations

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

752 - Revenus des immeubles

755 - Excédents reversés par les budgets annexes à caractère administratif

758 - Produits divers de gestion courante

76 - PRODUITS FINANCIERS

761 - Produits de participations

762 - Produits des autres immobilisations financières

764 - Revenus des valeurs mobilières de placement

765 - Escomptes obtenus

766 - Gains de change

767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 - Autres produits financiers

77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7713 - Libéralités reçues

7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur

7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

ANNEXE N° 1 (suite)

773 - Mandat annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale

774 - Subventions exceptionnelles

775 - Produits des cessions d'immobilisation

776 - Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat

777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat

778 - Autres produits exceptionnels

78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

781 - Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)

7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement

7816 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants

786 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)

7865 - Reprises sur provisions pour risques et charges financiers

7866 - Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers

787 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)

7875 - Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels

7876 - Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles

ANNEXE N° 1 (suite)

79 - TRANSFERTS DE CHARGES

791 - Transferts de charges de fonctionnement

7911 - Indemnités de sinistres (destruction partielle)

7918 - Autres transferts de charges de fonctionnement

796 - Transferts de charges financières

797 - Transferts de charges exceptionnelles

ANNEXE N° 1 (suite)

CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX

80 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

801 - Engagements donnés par la collectivité

8015 - Engagement sur garanties d'emprunt

8016 - Redevances de crédit-bail restant à courir

80161 - Crédit-bail mobilier

80165 - Crédit-bail immobilier

8017 - Subventions à verser par annuités (annuités restant à couvrir) *

8018 - Autres engagements donnés

802 - Engagements reçus par la collectivité

8026 - Redevances de crédit-bail restant à recevoir

80265 - Crédit-bail immobilier

8027 - Subventions à recevoir par annuité (annuités restant à recevoir)

8028 - Autres engagements reçus

86 - VALEURS INACTIVES

861 - Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille

862 - Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants

863 - Comptes de prise en charge

ANNEXE N° 1 (suite)

CODIFICATIONS BUDGETAIRES

"symbol 167 "Wingdings"" **TOUS BUDGETS**

- Lignes budgétaires de report :

001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)

"symbol 167 "Wingdings"" **BUDGET VOTES PAR NATURE**

- Lignes budgétaires ne donnant pas lieu à réalisations

020 - Dépenses imprévues (section d'investissement)

021 - Virement de la section de fonctionnement (en section d'investissement)

022 - Dépenses imprévues (section de fonctionnement)

023 - Virement à la section d'investissement (en section de fonctionnement)

- Regroupement de comptes par nature constituant ensemble un chapitre

010 - Stocks (classe 3 sauf 39)

011 - Charges de gestion générale (60, 61, 62, 635)

012 - Charges de personnel (621, 64, 631, 633)

013 - Produits de gestion courante (603, 70, 71)

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

014 - Atténuation de charges (609, 619, 629, 6419, 6459)

"symbol 167 "Wingdings"" **BUDGETS VOTES PAR FONCTION**

90 + N° de la fonction : opérations d'investissement ventilées

92 + N° de la fonction : opérations de fonctionnement ventilées

91 - Mouvements financiers (section d'investissement)

910 - Mouvements financiers réels

911 - Opérations financières diverses

912 - Ressources internes

913 - Ressources externes définitives

914 - Ressources externes non définitives

915 - Opérations sur établissements d'enseignement remis à la région

916 - Opérations sur établissements d'enseignement remis au département

917 - Opérations sous mandat

918 - Dépenses imprévues

919 - Virement de la section de fonctionnement

93 - Services communs (section de fonctionnement)

930 - Opérations à caractère général (dépenses) - Revenus de gestion courante (recettes)

931 - Charges de personnel

933 - Impôts et taxes

934 - Dotations, participations et subventions reçues

936 - Opérations financières

937 - Opérations exceptionnelles

938 - Amortissements et provisions

94 - Lignes budgétaires non suivies de réalisations (fonctionnement)

941 - Dépenses imprévues

942 - Virement à la section d'investissement